

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
31 JANVIER 2019

DATE d'AFFICHAGE
11 FEVRIER 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	29
Votants :	35

L'an deux mille dix-neuf,
le 5 février à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Village Vacances d'Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - M. Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUULT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Mme Yvette LOUER, - M. André PAJOLEC.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à Mme Emmanuelle GONCALVES

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUULT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Michel CRIAUD ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CALLE a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°10-2019 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES ESPACE LITTORAL A MUZILLAC –
ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE LA SCI BEL REPRESENTEE PAR M. MICKAEL BERTHO**

Le Président rappelle que M. Marc FEILLARD dispose d'une promesse de vente de la SCI BEL, représentée par M. Mickael BERTHO, pour les parcelles n° BR 446 et 447, situées sur le parc d'activités Espace Littoral, à Muzillac. Par délibérations n°90-2018 et n° 104-2018 respectivement du 3 juillet 2018 et du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de la parcelle n°BR 446, d'une superficie de 429 m², au prix de 29,92 € HT le m², soit 12 835,68 € HT et 15 402,82 € TTC, auprès de M. Marc FEILLARD, ou de tout autre personne morale qui s'y substituerait. La Communauté de Communes s'est engagée à modifier les branchements de réseaux et à créer un nouvel accès à la parcelle BR 447. Cette acquisition a pour objectif de laisser une opportunité de desserte des 1,2 ha de terrains situés en bord de RN 165 et zonés 1AUic dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Muzillac.

Sur la parcelle n° BR 447, il est prévu le déploiement de l'enseigne ACTION. La SAS BARDON INVESTISSEMENT a déposé à cet effet une demande d'Autorisation d'Aménagement Commercial (AAC : comprend la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et le dépôt du Permis de Construire) courant 2018. Elle a obtenu un avis favorable au cours de la CDAC du 12 novembre 2018. L'instruction du permis de construire est toujours en cours.

La SAS BARDON INVESTISSEMENT attend la purge des délais de recours de l'ARS, avant tout engagement. Ainsi, pour compenser les délais de mise en œuvre du programme et accélérer l'activité sur ce secteur, le Président propose de se porter directement acquéreur auprès de la SCI BEL, de la parcelle n° BR 446, pour une surface de 429 m², aux conditions visées ci-dessus et ce afin de lancer les travaux prévus.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** les délibérations n°90-2018 en date du 3 juillet 2018 et n°104-2018 en date du 25 septembre 2018,
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n° BR 446 d'une superficie de 429 m², auprès de la SCI BEL, représentée par M. Mickael BERTHO, au prix de 29,92 € HT le m², soit 12 835,68 € HT, représentant 15 402,82 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 08/02/19
Le Président,

